

**DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 28 mai 2024**

SALLE JEAN-PAUL PROUST

EXAMEN DE 2 DOSSIERS :

**1 – Demande d’extension d’un ensemble commercial
par l’extension d’un magasin Décathlon à TOURVILLE-la-RIVIERE**

**2 – Extension ensemble commercial existant par la recommercialisation
d’une friche sur la commune de ROUMARE**

**Dossier n° 2024-01 – 09h30 : Demande d’extension d’un ensemble commercial par
l’extension d’un magasin Décathlon à TOURVILLE-la-RIVIERE**

Composition de la commission :

- le maire de TOURVILLE-la-RIVIERE, commune d'implantation, ou son représentant ;
- M. Abdelkrim MARCHANI, vice-président de la métropole Rouen-Normandie ou Mme Nadia MEZRAR, vice-présidente de la métropole ;
- M. Djoudé MERABET ou Mme Sylvaine SANTO, désignés par le conseil de la métropole Rouen-Normandie chargés du SCOT ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- M. Anthony GUÉROUT, conseiller communautaire de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole ou M. Bernard HOGUET, vice-président de Fécamp Caux Littoral Agglo, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, ou M. Pascal CORNU, maire de Notre-Dame-du-Bec représentant les maires au niveau départemental ;

Personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs :

- M. François MARTOT ou M. Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) ;
- M. Hubert GUILBERT ou Mme Catherine MARC (INDECOSA-CGT).

Personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Mme Valérie LOPES ou Mme Laurie DELAOUR (CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ;
- M. Guy PESSY (France nature environnement Normandie).

Dossier n° 2024-02 – 10h15 : Extension ensemble commercial existant par la recommercialisation d'une friche pour la création d'un magasin ELECTRO-DEPOT sur la commune de ROUMARE

Composition de la commission :

- le maire de ROUMARE commune d'implantation, ou son représentant ;
- M. Eric HERBET, président de la communauté de communes Inter Caux Vexin, dont est membre la commune d'implantation ;
- M. Philippe PICARD, communauté de communes Inter Caux Vexin, chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- M. Anthony GUÉROUT, conseiller communautaire de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole ou M. Bernard HOGUET, vice-président de Fécamp aux Littoral Agglo, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, ou M. Pascal CORNU, maire de Notre-Dame-du-Bec représentant les maires au niveau départemental ;

Personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs :

- M. François MARTOT ou M. Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) ;
- M. Hubert GUILBERT ou Mme Catherine MARC (INDECOSA-CGT).

Personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Mme Laurie DELAOUR (CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ;
- M. Guy PESSY (France nature environnement Normandie).